



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2014**

**DELIBERATION N°2014-06**

**CONCEPTION ET REALISATION DU GROUPE SCOLAIRE DU BOIS  
D'AUTEUIL : CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS**

**Présents :**

*M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, M Christian BRINDEAU, Adjoints, Mmes Christine MEIGNIEN, Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mmes Sonia JAIL, Valérie LANDAIS, Dominique DEBICKI, Mrs William ROSTENE, Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU.*

**Absents représentés :**

*Monsieur Bernard STEIN représenté par Monsieur Pierre LENTIER  
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE  
Monsieur Didier GIARD représenté par Monsieur Jean-Paul TEXIER  
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER  
Monsieur Jean-Claude MASSEY représenté par Monsieur Guy BRUNET  
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU.*

*Monsieur Stéphane RABANY a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 22, 24, 37 et 69 ;

Considérant que le 23 octobre 2013, la Ville de Villecresnes a fait publier un avis de marché pour la conception et la réalisation du groupe scolaire du Bois d'Auteuil ;

Considérant que ce nouveau groupe scolaire sera doté d'une structure en bois (éléments préfabriqués) d'une surface prévisionnelle d'environ 3200 m<sup>2</sup> de surface de plancher et que le projet visera à obtenir un niveau de performances énergétiques élevé ;

Considérant que ce sont des motifs d'ordre technique, soit en l'espèce le choix de concevoir et réaliser le groupe scolaire en structure de bois, et la nécessité d'un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique qui permettent spécifiquement dans un marché public l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage ;

Considérant que le marché de conception-réalisation nécessite une procédure dite restreinte, c'est-à-dire une procédure auxquelles seuls les entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services invités spécifiquement par le pouvoir adjudicateur peuvent soumissionner ;

Considérant qu'en l'espèce, l'avis de marché limite le nombre de participants minimal à cinq et maximal à six dont les critères objectifs de limitation du nombre de candidats sont l'importance des moyens techniques et d'étude ;

Considérant que cette procédure invite à la constitution d'un jury de concours dont la formation est composée de la même manière qu'une commission d'appel d'offre, soit du Maire, en tant que président, et de cinq membres du conseil municipal, à laquelle s'ajoutent trois maîtres d'œuvre désignés par le président du jury ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du jury au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant l'accord des conseillers municipaux pour un vote à main levée ;

Considérant que les membres proposés pour figurer sur la liste des titulaires sont :  
Madame Annie-France VIDON, Monsieur Bernard STEIN, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Claude MASSEY, Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE

Considérant que les membres proposés pour figurer sur la liste des suppléants sont :  
Madame Valérie LANDAIS, Monsieur Pierre LENTIER, Madame Dominique DEBICKI, Monsieur Guy BRUNET, Madame Martine SJARDIN,

**Par 25 voix pour et 4 abstention (Guille, Maillet, Fossoyeux, Hiron)**

**Article 1** : Sont élus membres titulaires du jury :

Madame Annie-France VIDON,  
Monsieur Bernard STEIN,  
Madame Dominique CARON,  
Monsieur Jean-Claude MASSEY,  
Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE

**Article 2** : Sont élus membres suppléants du jury.

Madame Valérie LANDAIS,  
Monsieur Pierre LENTIER,  
Madame Dominique DEBICKI,  
Monsieur Guy BRUNET,  
Madame Martine SJARDIN,

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel WAPPLER

